

225C2191
FR0014005HJ9-FS1123

23 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

OVH GROUPE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 22 décembre 2025, la société par actions simplifiée Digital Scale¹ (2 rue Kellermann, 59100 Roubaix) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 18 décembre 2025, les seuils de 15% et 20% du capital et des droits de vote de la société OVH GROUPE et détenir individuellement 35 847 934 actions OVH GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 23,64% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'un prêt de consommation portant sur 16 000 000 actions OVH GROUPE, précédemment détenues par la société Yellow Source SAS, au profit de la société Digital Scale.

À cette occasion, le concert composé des sociétés holdings Digital Scale¹, Yellow Source¹, Deep Code³, Bleu Source⁴, Innolys⁵, Invest Bleu⁶, des fondateurs MM. Octave Klabo, Miroslaw Klabo et Henryk Klabo ainsi que Mme Halina Klabo (le « concert Klabo »), **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 18 décembre 2025, 123 335 721 actions OVH GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 81,33% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

¹ Contrôlée par M. Octave Klabo.

² Sur la base d'un capital composé de 151 651 536 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Société par actions simplifiée (sise 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix) contrôlée par M. Miroslaw Klabo.

⁴ Contrôlée par M. Miroslaw Klabo.

⁵ Contrôlée conjointement par MM. Octave Klabo et Miroslaw Klabo.

⁶ Détenue par Mme Halina Klabo et M. Henryk Klabo.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Octave Klabा	6 899 583	4,55	6 899 583	4,55
Digital Scale SAS	35 847 934	23,64	35 847 934	23,64
Yellow Source SAS ⁷	24 026 666	15,84	24 026 666	15,84
Innolys SAS	13 146 668	8,67	13 146 668	8,67
Total Octave Klabा incluant la société Innolys⁸	63 920 851	42,15	63 920 851	42,15
Miroslaw Klabा	6 786 661	4,48	6 786 661	4,48
Deep Code SAS ⁹	24 028 133	15,84	24 028 133	15,84
Bleu Source SAS	24 026 666	15,84	24 026 666	15,84
Innolys SAS	13 146 668	8,67	13 146 668	8,67
Total Miroslaw Klabा incluant la société Innolys	67 988 128	44,83	67 988 128	44,83
Henryk Klabा	26	ns	26	ns
Halina Klabा	4 140 951	2,73	4 140 951	2,73
Invest Bleu SAS ⁴	432 433	0,29	432 433	0,29
Total concert Klabा¹⁰	123 335 721	81,33	123 335 721	81,33

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément au paragraphe VII de l'article L. 233-7 du code de commerce et à l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, la société Digital Scale procède à la déclaration suivante, portant sur ses intentions pour les six prochains mois :

- le franchissement de seuils à la hausse déclaré par Digital Scale résulte du prêt de consommation, le 18 décembre 2025, de 16 000 000 actions OVH GROUPE précédemment détenues par la société Yellow Source SAS ; de par sa nature, cette opération n'a nécessité la mise en place d'aucun financement par Digital Scale ;
 - Digital Scale, contrôlée par M. Octave Klabा, fait partie du concert composé des membres du groupe familial Klabा¹¹ (lequel contrôle OVH GROUPE) et n'agit de concert avec aucun tiers au groupe familial Klabा ;
 - Digital Scale n'envisage pas de faire évoluer sa participation dans OVH Groupe ;
 - Digital Scale soutient la stratégie définie et mise en œuvre par la direction générale d'OVH GROUPE et n'envisage pas de proposer elle-même la mise en œuvre d'une quelconque opération visée à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
 - le contrat de prêt de titres susvisé a été conclu avec la société Yellow Source, contrôlée comme Digital Scale par M. Octave Klabा ; ce contrat est le seul accord de cession temporaire ayant pour objet des actions et/ou des droits de vote d'OVH GROUPE auquel Digital Scale est partie ;
 - Digital Scale n'est partie à aucun contrat visé au 4° ou 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
 - Trois membres de la famille Klabा sont membres du conseil d'administration d'OVH GROUPE. Digital Scale n'envisage pas de demander elle-même sa nomination ou celle d'une autre personne comme administrateur d'OVH GROUPE. »
-

⁷ Y compris 16 000 000 actions OVH GROUPE faisant l'objet d'un contrat de prêt de consommation d'actions conclu avec la société Digital Scale SAS, assimilées à des actions détenues en application de l'article L. 233-9 I 6° du code de commerce.

⁸ Sans double comptage des actions faisant l'objet d'un prêt de consommation conclu entre les sociétés Yellow Source SAS et Digital Scale SAS.

⁹ Dont 3 600 000 actions OVH GROUPE détenues au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, résultant de la détention d'un contrat « *call spread* » à dénouement en espèces, exercables par tranches entre le 4 juillet 2028 et 16 mai 2029, automatiquement entre 110% et 130% du prix de référence de 7,50 € de l'action OVH GROUPE (soit à partir de 8,25 € par action).

¹⁰ Sans double comptage des actions détenues par Innolys SAS.

¹¹ Cf. D&I 222C1076 du 11 mai 2022.